

## Modalités de location de la salle « Espace Partagé »

Afin de valider votre réservation, merci de nous retourner au plus vite :

- la convention
- une attestation d'assurance valide à la date de l'évènement (responsabilité civile)
- un chèque de caution de 500 euros à l'ordre du Trésor Public (non encaissé)
- le règlement de la salle à l'ordre du Trésor Public (encaissé après la date de la location) \*.

Vous pouvez prendre contact avec le service technique pour faire une visite et prendre RDV pour l'état des lieux au 07 87 03 16 69.

Restant à votre disposition pour tout renseignement,

Cordialement,

Nelly TISSERANT  
Service Communication-Locations  
Tél : 02 40 87 74 40  
E-mail : [communication-locations@guenrouet.fr](mailto:communication-locations@guenrouet.fr)

*\*Pour les réservations concernant l'année N+1, merci de faire parvenir votre règlement au début de l'année N+1 après validation des nouveaux tarifs.*